



DANS SA SEANCE DU 18 AOUT 2025 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer l'autorisation pour le procédé de réclame « Coco Thai Massage », Place des Ochettes 2 ;
- De délivrer l'autorisation pour la pose du panneau de chantier, parcelle 206, Rte du Lac 17 ;
- De délivrer le permis de construire à Mme Sylvie Briand-Schwyn et M. Cédric Briand, propriétaires de la parcelle 339, Ch. de l'Eglise 9, pour la rénovation énergétique des façades et toiture, pose de 29 panneaux solaires photovoltaïques et remplacement des volets par des stores à lamelles ;
- De lever les oppositions déposées et de délivrer le permis de construire, parcelle 119, St-Clerc Immobilier SA, pour la construction d'un nouveau bâtiment pour bureaux et un logement avec garage souterrain pour 29 places. Démolition de 7 garages et reconstruction de 6 garages, suppression de 15 places de parking extérieures et création de 9 places de parking extérieures. Création de 20 places vélos, 9 extérieures et 11 intérieures ;
- D'accepter la prolongation du permis de construire, parcelle 146, propriété des CFF, à Swisscom SA pour la modification d'une station de communication mobile ;
- De délivrer un préavis favorable à l'installation d'une PAC air/eau, parcelle 365, M. et Mme Sommer
- De délivrer l'autorisation d'abattage d'un cerisier du Japon, parcelle 313, M. Miserez, Ch. du Monteiron 16.

La municipalité